



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

Séance du 12 juin 2017

L'an deux mil dix-sept, le douze juin à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Claudine QUATREPOINT, Joël ALPY, Anne-Marie MIVELLE, Lydie CHANEZ, Pascale DUSSOUILLEZ, Michaël FUMEY, Nelly GIROD, Gérard MUGNIOT, Henri RATTE, Marie-Paule SCHENCK, Jérôme SERRETTE, Carmen VALLET, Daniel VERNEREY.

Étaient absents excusés : Nicolas GRIFFOND (procuration à Claudine QUATREPOINT), Jean-Yves QUETY.

Étaient absents : Stéphane BERQUAND, Anouck FRANÇOIS, Denis VERNEREY.

Mme Anne-Marie MIVELLE a été désignée secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20h05.

0. Ordre du jour

M. le Maire propose et le conseil municipal approuve à l'unanimité l'ajout des points suivants à l'ordre du jour :

- Archives communales
- Avenant à la convention de pâturage.

1. Réhabilitation de l'ancienne gare :

Attribution des marchés

Suite à l'ouverture des plis par la commission MAPA le 10 mai 2017 et au rapport d'analyse transmis par le maître d'œuvre, SICA Jura, le conseil municipal attribue les marchés de travaux pour la réhabilitation de l'ancienne gare en 2 logements BBC :

- Lot n°1 – Gros œuvre et VRD Entreprise Guillemin 95 331,49 €
- Lot n°2 – Charpente, couv., zinguerie Travailot SARL 58 283,69 €
- Lot n°3 – Menuiseries ext. PVC Portes & fenêtres design... 12 956,00 €
- Lot n°4 – Menuiserie int. et ext. Bois Jura menuiserie SARL..... 15 935,64 €
- Lot n°5 – Plâtrerie peinture Bonglet SA 61 466,77 €
- Lot n°6 – Plomberie, sanitaire, chauff.... Infructueux
- Lot n°7 – Electricité, chauffage Electricité Henriet 15 885,00 €

- Lot n°8 – Mousse de polyuréthane SARL Lormet..... 4 149,51 €
- Lot n°9 – Chape, carrelage, faïences Caroflam Design 14 260,16 €
- Lot n°10 – Sols souples Revetec 5 024,17 €

2. Salle des sports et terrain synthétique

Enfouissement des réseaux secs : avant-projet définitif

L'avant-projet définitif identique à l'avant-projet sommaire approuvé lors du précédent conseil fait état d'un reste à charge pour la commune de 8 910,94 €. Le conseil municipal l'approuve à l'unanimité.

Financement : emprunts auprès de la Caisse des dépôts

M. le Maire propose de contracter auprès de la Caisse des dépôts, deux emprunts pour assurer une partie du financement des travaux de la salle des sports :

- un emprunt classique de 246 228 € pour la partie extension de la salle des sports, sur une durée de 20 ans, avec échéances trimestrielles, au taux fixe de 1,77 %.
- un emprunt à taux zéro de 365 000 € concernant la partie réhabilitation de la salle des sports, sur une durée de 20 ans, avec échéances annuelles, au taux de 0 %.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la signature des deux contrats.

Refacturation de l'eau durant le chantier

Les factures d'eau de la salle des sports sont actuellement à la charge de la Commune. Pendant les travaux, l'entreprise Bugada a été désignée comme l'entreprise référente et chargée de la répartition des charges d'eau sur le chantier.

Le conseil municipal donne pouvoir à M. le Maire d'émettre des titres de recettes correspondant aux frais d'eau à destination de l'entreprise Bugada.

Terrain synthétique : actualisation du plan de financement

M. le Maire fait état de l'actualisation du plan de financement du terrain synthétique, dans sa partie « recettes », pour un montant total inchangé à 287 000 € :

- Subvention – DETR 114 800 €
- Subvention – CADD Région 57 400 €
- Subvention – Europe Leader 18 700 €
- Réserve parlementaire 6 000 €
- Autofinancement 90 100 €

Le conseil municipal adopte ces modifications.

3. Affaires sociales et personnes âgées : compte rendu de l'étude

L'adjointe en charge du dossier rapporte les points abordés lors de la remise de l'étude, le 11 mai. Il est rappelé que la Commune a fait appel au bureau d'étude SOLIHA Jura pour l'élaboration d'un questionnaire auprès des personnes de plus de 65 ans à Mignovillard et dans les communes alentour afin de recueillir des données dans le cadre du projet de création de logements adaptés aux personnes âgées à Mignovillard.

La population du secteur est dynamique mais vieillissante. La demande s'oriente sur des logements de type T2 avec garage et espace vert (jardin, balcon...) avec un loyer modéré, des services de proximité (blanchisserie, portage de repas, locaux pouvant recevoir des services médicaux...).

Le conseil municipal est satisfait de la réflexion menée qui va permettre à la commission d'avancer sur le projet de logements. L'étude sera poursuivie par SOLIHA Jura avec l'examen des possibilités d'aménagement dans la Maison Bourgeois et/ou dans la cure, en fonction des relevés architecturaux réalisés récemment.

4. Comité de pilotage « Projet éducatif territorial » (PEdT)

Le comité de pilotage annuel a eu lieu le 12 mai dernier, permettant ainsi de faire le bilan des activités périscolaires sur les temps dégagés par les nouveaux rythmes scolaires, et plus globalement sur l'ensemble des activités périscolaires et scolaires.

La fréquentation en hausse du centre périscolaire ainsi que les retours positifs de la part des familles et du personnel confortent les activités variées organisées par l'association « Arc-en-Ciel ». Le comité de pilotage souligne le travail en cours d'harmonisation des règles de vie entre le temps scolaire et le temps périscolaire, ainsi que la nécessaire coordination pour le calendrier des TAP avec les activités scolaires qui doivent rester prioritaires.

Enfin, l'ensemble des parties prenantes font le constat de difficultés croissantes dans le respect des règles élémentaires de vie en commun. La Commune, l'école et le centre périscolaire proposent donc d'organiser à compter de la rentrée scolaire prochaine des réunions et actions à destination de l'ensemble des familles autour de l'aide à la parentalité, de la non-violence, etc., dans le but d'aider les familles à surmonter des difficultés dans l'éducation de leurs enfants.

5. Carrière de la Pettouse : contrat de fortagage

M. le Maire rappelle que ce dossier a fait l'objet de larges débats lors des précédentes séances. Il récapitule les différents points abordés et relatés dans le contrat de fortagage avec l'entreprise Jeannin pour l'exploitation de la carrière de la Pettouse pour laquelle un dossier d'extension a été déposé auprès des services de l'État :

- Durée du contrat de fortage : 30 ans
- Redevance fixe annuelle : 0,655 €/m³ pour un minimum de 9 000 m³
- Redevance variable : 0,655 €/m³ au-delà de 9 000 m³
- Forfait de location de carrière après exploitation de tout le potentiel de matériaux : 2 000 €/an
- Cubature obligatoire par un géomètre tous les 5 ans (au lieu de 3 ans)
- Paiement avant le 30 juin de chaque année
- Frais de rédaction du contrat de fortage à la charge de la Commune
- Obligation du maintien du chemin d'accès limitrophe à la carrière (chemin d'exploitation et VTT).

Le conseil municipal approuve ce contrat et charge M. le Maire de sa signature ainsi que des formalités administratives y afférent.

6. Bâtiments, patrimoine communal : travaux d'efficacité énergétique

Appartement de la Poste

Le conseil municipal approuve les devis suivants pour la rénovation complète de l'appartement de la Poste :

- Plâtrerie, peinture : Entreprise Chagrot pour 12 406,90 € TTC
- Ponçage de 3 parquets : Entreprise Brischoux pour 2 537,90 € TTC

D'autres corps de métiers seront nécessaires. Des consultations sont en cours.

Isolation extérieure du bâtiment de la Poste

Le conseil municipal retient l'offre de l'entreprise Bonglet pour 35 695,20 €, mieux disant que l'entreprise Prévalet (48 819,20 €). Une consultation du CAUE sera effectuée pour affiner le projet quant à l'apparence extérieure du bâtiment.

Remplacement de fenêtres (agence postale, mairie, salle Libellule)

Agence postale communale

Il est prévu le remplacement de toutes les fenêtres, porte-fenêtre et porte d'entrée du rez-de-chaussée.

- Ent. Brischoux : 7 245 € HT
- Ent. Guillemain (sans fenêtre circulaire) : 6 880 € HT
- Miroiterie des sapins : 8 284 € HT

Salle Libellule

Il est prévu le remplacement de toutes les fenêtres et portes-fenêtres, à l'exception d'une ouverture déjà renouvelée récemment.

- Ent. Brischoux : 17 697 € HT
- Ent. Guillemain : 16 570 € HT
- Miroiterie des sapins : 21 879,69 € HT

Mairie

Il est prévu le remplacement de 11 fenêtres.

- Ent. Brischoux : 19 108 € HT
- Ent. Guillemin : 24 840 € HT
- Miroiterie des sapins : 30 594,33 € HT

Considérant les totaux pour ces travaux qui ont fait l'objet d'un dossier unique de demande de subvention auprès de l'État, le conseil municipal retient la proposition de l'entreprise Brischoux.

7. Environnement, cadre de vie et tourisme

Eclairage public

Afin de permettre la réalisation dans l'été du questionnaire à destination de la population, le conseil municipal décide de poursuivre jusqu'en septembre prochain le test d'extinction de l'éclairage public les soirs de semaine, de minuit à 5h.

Par ailleurs, le conseil municipal approuve la réalisation de la dernière tranche de renouvellement du matériel vétuste dans le centre bourg, conformément à la proposition transmise par la SIDEC, avec un reste à charge communal de 32 208,36 €.

Candidature à la labellisation RAMSAR pour l'extension du site du Drugeon

Le syndicat mixte des milieux aquatiques du Haut-Doubs propose à la Commune d'inclure la totalité du périmètre Natura 2000 présent à Mignovillard dans la labellisation RAMSAR de la Vallée du Drugeon, qui est en cours d'extension.

Cette labellisation, issue d'une convention internationale de 1971 signée par près de 200 pays, n'engendre aucune réglementation ni aucune contrainte supplémentaire mais traduit la reconnaissance internationale d'un site à préserver. Le conseil municipal approuve ce principe.

8. Urbanisme et voirie

Urbanisation future de la commune

Une nouvelle rencontre a eu lieu ce 12 juin avec le CAUE et la DDT du Jura pour aborder l'urbanisation du secteur 1AU identifié dans le PLU. Les services de l'État ont fait part de leur intérêt pour le projet qui ne présente, a priori, pas de difficultés majeures.

Il ressort de la discussion que la Commune s'orientera rapidement vers le choix d'un mandataire pour l'accompagner et la représenter dans l'élaboration du projet concret d'urbanisation. Il est souhaité ensuite le lancement d'un appel d'offre à l'automne pour le choix d'une équipe de maîtrise d'œuvre comprenant au moins un architecte, un urbaniste, un paysagiste, à qui serait confiée une étude générale sur le dimensionnement des réseaux de l'ensemble de la zone à urbaniser dans les décennies à venir, et une option pour la réalisation d'une première phase d'urbanisation sur les terrains qui vont faire l'objet d'une acquisition prochaine par la Commune.

Réserves incendie

- *Réserve de Petit-Villard* : les travaux sont en cours et devront être terminés avant l'arrivée des enfants à la colonie, début juillet.
- *Réserve de la Bourre* : l'emplacement est en cours de définition. Les travaux devraient être réalisés l'an prochain, de façon concomitante avec le réaménagement du parking.

Travaux de génie civil pour l'enfouissement d'une ligne téléphonique

Des travaux de raccordement aérien d'une maison d'habitation au réseau téléphonique ont été réalisés en 2016, rue des Gentianes, alors que le secteur est enterré. Il est proposé d'enfouir cette ligne. La Commune prendra en charge le coût des travaux de génie civil d'après le devis de l'entreprise LTTP pour 1 184 € HT, et l'entreprise Orange prendra à sa charge la fourniture et la pose des fourreaux, des câbles et des raccordements.

Demande de défrichement d'un chemin d'exploitation

Une demande a été adressée pour assurer le défrichement d'un chemin d'exploitation permettant de relier Froidefontaine aux Boucherans, sur le territoire de Communailles-en-Montagne. Accord est donné pour ce défrichement effectuée par l'exploitant agricole qui conservera les bois coupés, en veillant à ne pas aller au-delà des limites des parcelles communales.

Acquisition d'un désherbeur thermique

M. le Maire propose l'achat d'un désherbeur thermique pouvant se substituer au désherbant chimique interdit dans les collectivités depuis le 1^{er} janvier 2017. Pouvoir est donné pour cet achat auprès de Bourgeois Motoculture.

9. Intercommunalité

Un point est réalisé sur les dossiers présentés lors de la dernière séance du conseil communautaire à Champagnole.

10. Archives communales

Une récente loi prescrit aux communes de garder leur archive communale pendant une durée de 50 ans et par dérogation jusqu' à 100 ans. Le conseil municipal décide de garder ses archives pendant 100 ans. M. le Maire sera chargé d'en informer les Archives départementales.

11. Conventions de pâturage

La délibération prise lors de la séance du 10 mai 2017, portant approbation d'un avenant à la convention de pâturage avec le GAEC Les Normands étendant la durée totale à 8 ans au lieu de 5 ans, à fait l'objet d'un recours gracieux de la part de M. le Préfet.

En effet, en vertu d'un arrêté préfectoral de 1997, la durée des conventions de pâturage dans le Haut-Jura et le Deuxième Plateau doit être de 6 années.

Par conséquent, M. le Maire propose et le conseil municipal approuve l'annulation de la délibération du 10 mai 2017 et la signature de nouveaux avenants aux 3 conventions de pâturage en cours pour Combe Noire (GAEC Les Normands, Nicolas MAIRE) et Combe Guyon (GAEC du Lancier) afin de fixer leur durée totale à 6 ans.

12. Divers

Droit de préemption urbain

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il n'a pas exercé le droit de préemption de la Commune pour la vente d'une maison d'habitation et d'une parcelle agricole, rue de la Chapelle à Petit-Villard.

Elections sénatoriales du 24 septembre 2017

Les sénateurs sont élus par les grands électeurs tous les 6 ans renouvelables par moitié. M. le Maire informe les élus qu'un arrêté préfectoral convoquera le conseil municipal ce vendredi 30 juin afin de procéder à l'élection des 4 grands électeurs et des suppléants de la commune nouvelle. La séance aura lieu à 20h.

La séance est levée à 23h30.

Prochaines séances : vendredi 30 juin à 20h, lundi 3 juillet 2017 à 20h.

Le Maire,

Florent SERRETTE

